

# Dossier D'information Mairie

(Conforme aux spécifications de la loi Abeille et à l'arrêté du 12 octobre 2016)

## Concernant l'implantation d'une nouvelle installation radioélectrique site

**T0E391**

N°9002 Avenue Jean Jaures

12100 Millau

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.

Ce site est exploité par Bouygues Telecom

Ce dossier concerne la construction d'une nouvelle antenne-relais portant différentes générations de technologie mobiles.

Date : 30/08/2024



# SOMMAIRE

<b>1. Fiche d'identité du site .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Motivation du projet.....</b>	<b>5</b>
<b>3. Phase de déploiement du projet.....</b>	<b>7</b>
a. Phase projet .....	7
b. Phase travaux .....	8
c. Calendrier indicatif.....	8
<b>4. Plans et visuels du projet.....</b>	<b>9</b>
a. Extrait cadastral avec localisation du site .....	9
b. Avant-Projet .....	10
Photographies du lieu d'implantation avant la construction de l'installation .....	10
Vue en plan projetée .....	11
Vue en élévation projetée .....	12
c. Plan de situation à l'échelle.....	13
<b>5. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée.....</b>	<b>14</b>
a. Antennes à faisceau fixe.....	14
a. Antennes à faisceau orientable (5G 3500 MHz).....	15
<b>6. Informations.....</b>	<b>17</b>
a. Périmètre de sécurité.....	17
b. Etablissements particuliers .....	17
<b>8. Etat des connaissances .....</b>	<b>21</b>



# 1. Fiche d'identité du site

**Commune :** Millau

**Nom du site :** TOE391

**Adresse du site :** N°9002 Avenue Jean Jaures 12100 Millau

**Coordonnées du site en Lambert 2<sup>E</sup> (Lambert II Etendu) :**

X : 659 770    Y : 1 901 162    Z : 359.80 m NGF

**Le projet concerne** l'implantation d'une nouvelle antenne relais Bouygues Telecom dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.

**Et fait l'objet d'une / d'un :**

X	Déclaration préalable
	Permis de construire

## Photomontage du futur site



## 2. Motivation du projet

### Construction d'une nouvelle antenne-relais portant différentes générations de technologie mobiles

Conformément aux dispositions de l'article L-34-9-1 du code des postes et communications électroniques (CPCE), nous vous prions de trouver ci-joint le(s) dossier(s) d'information relatifs aux évolutions envisagées dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.

Un réseau de télécommunication mobile générique se compose de plusieurs antennes-relais, positionnées sur des pylônes dédiés ou des points hauts existants, communiquant directement avec les terminaux (smartphones, box etc.) dans leurs périmètres. La zone couverte peut varier d'un demi à plusieurs kilomètres selon le relief et la densité de population environnante.

L'augmentation du volume de communications simultanées (voix et/ou data) et des usages ont des conséquences sur la qualité de service. C'est pourquoi les opérateurs de téléphonie mobile sont dans la nécessité d'adapter continuellement le réseau à la réalité de la consommation pour permettre des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet.

Concrètement, dans le cas présent, cela se traduit sur le terrain par la construction d'un nouveau site, permettant d'assurer la qualité de la couverture, de maintenir un bon niveau de débit sur votre territoire.

**Le site décrit dans ce dossier portera plusieurs générations technologiques dont le détail est disponible dans la partie 5 : « Caractéristiques d'ingénierie de l'installation ».**

**Toutes les technologies listées dans le texte qui suit peuvent être présentes sur votre site, et chacune d'entre elle possède son utilité.** En vous référant au tableau d'ingénierie dans les pages suivantes, vous pourrez voir :

- La 3G (UMTS<sup>1</sup>) sur les fréquences 900MHz et 2100MHz. Elle marque le passage des systèmes de téléphonie à des systèmes tournés vers des services multimédia. Elle augmente les débits pour enfin avoir une expérience d'Internet en mobilité similaire à celle de l'Internet fixe, et sert aujourd'hui principalement aux terminaux bancaires.
- La 4G (LTE<sup>2</sup>) sur les fréquences 700MHz, 800MHz, 1800MHz, 2100MHz, 2600MHz. Cette technologie alimente vos usages voix et data.

---

<sup>1</sup> Universal Mobile Télécommunications System

<sup>2</sup> Long Term Evolution



- La 5G (NR3) est la dernière technologie de la téléphonie mobile. Elle est présente soit sur la nouvelle bande de fréquence 3500MHz soit sur la fréquence existante 2100, partiellement allouée à la 5G pour cohabiter avec la 4G. La 5G vient entre autres désaturer l'usage data 4G, souvent sursollicité. Toutes les informations supplémentaires quant aux usages potentiels de la 5G et son fonctionnement sont disponibles en pièces jointes de ce dossier.

*Les opérations futures visant aux évolutions technologiques du site une fois construit seront réalisées par Bouygues Telecom sur ce site mais concerneront soit Bouygues Telecom, soit SFR, soit les deux opérateurs.*

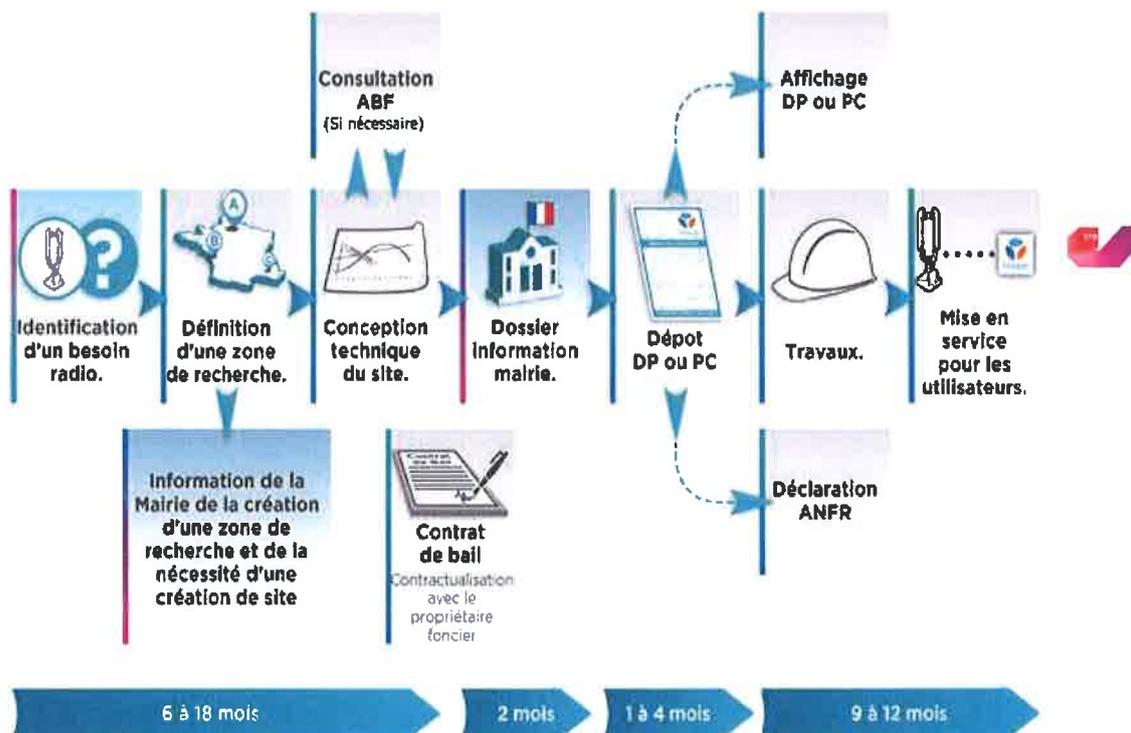
---

<sup>3</sup> New Radio

## 3. Phase de déploiement du projet

Les opérations visant à l'évolution technologique réalisées par Bouygues Telecom sur ce relais concernent soit Bouygues Telecom, soit SFR, soit les deux opérateurs. Le détail se retrouve dans le tableau d'ingénierie présenté à la suite de ce document.

### a. Phase projet



## b. Phase travaux



## c. Calendrier indicatif

*La mise en service du site en amont ou en retard de la date indiquée ne peut être pénalisée par le non-respect de ce calendrier indicatif.*

*Ce calendrier a un but informatif et est soumis à l'aléas de la construction et des formalités administratives.*

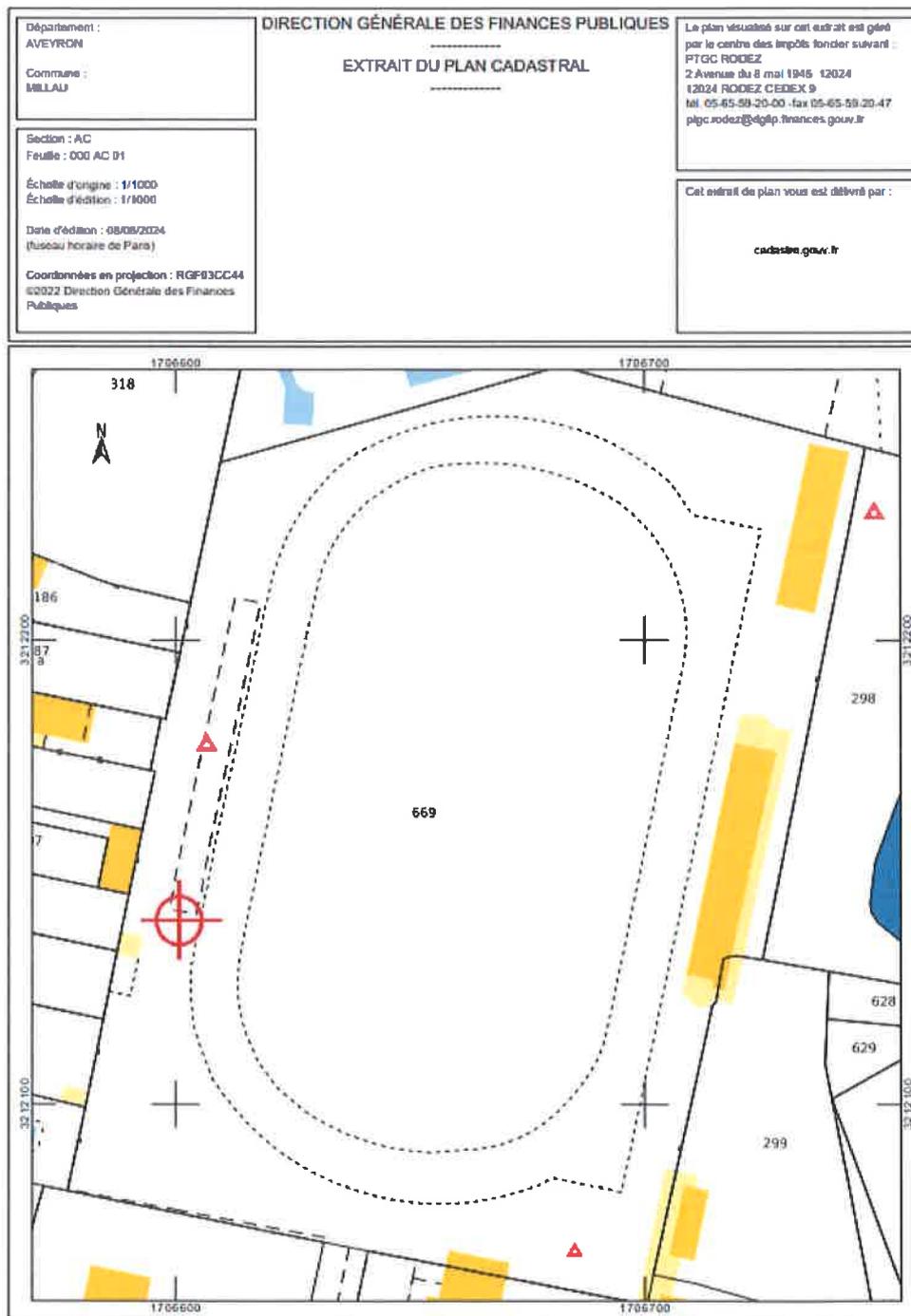
Date prévisionnelle de début des travaux : mars 2025

Date prévisionnelle de mise en service : mai 2025

## 4. Plans et visuels du projet

### a. Extrait cadastral avec localisation du site

#### Extrait cadastral simple



**b. Avant-Projet**

Photographies du lieu d'implantation avant la construction de l'installation

Un photomontage du site futur est disponible en page 2 de ce dossier.

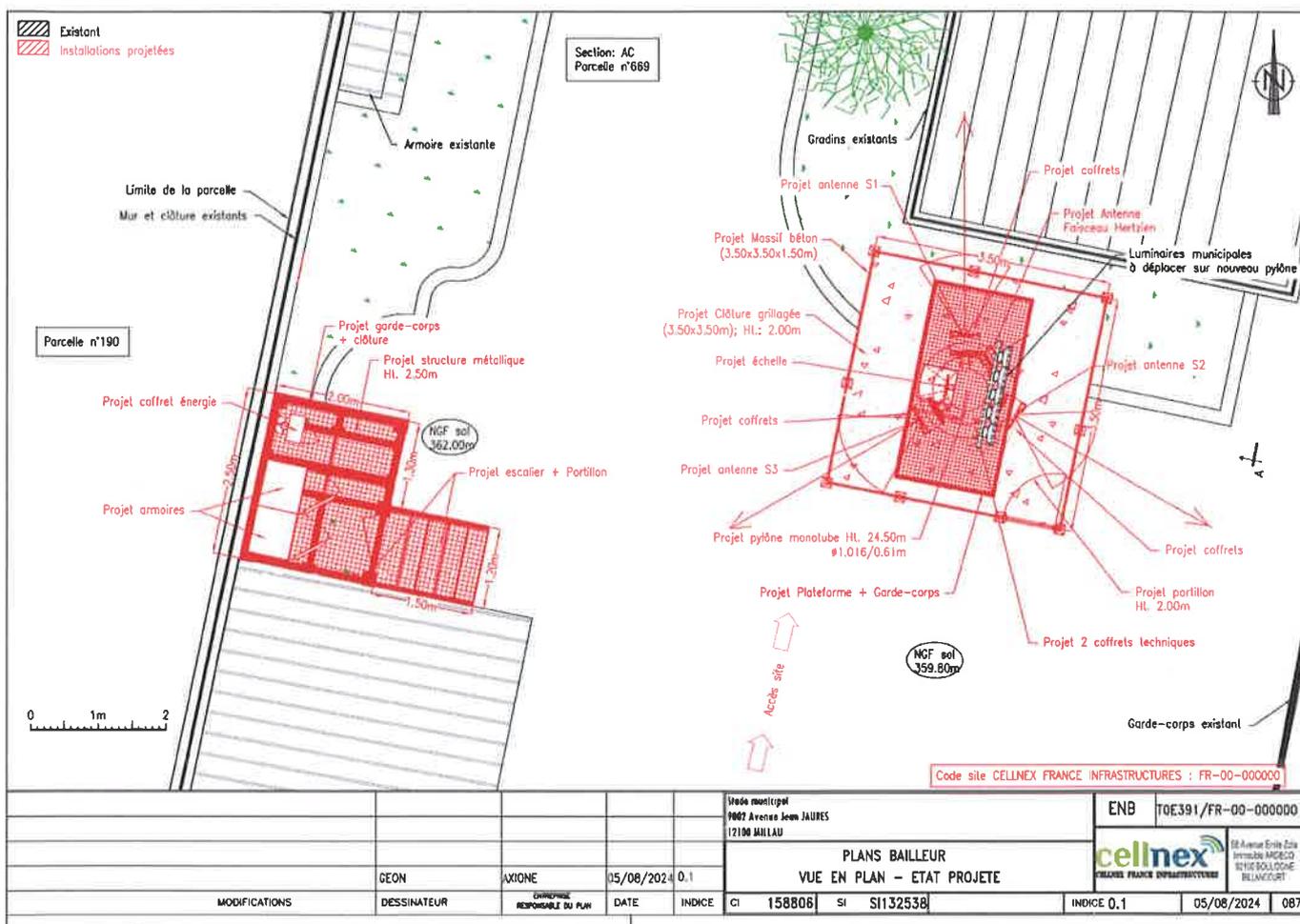
**Photo - vue 1**



**Photo - vue 2**



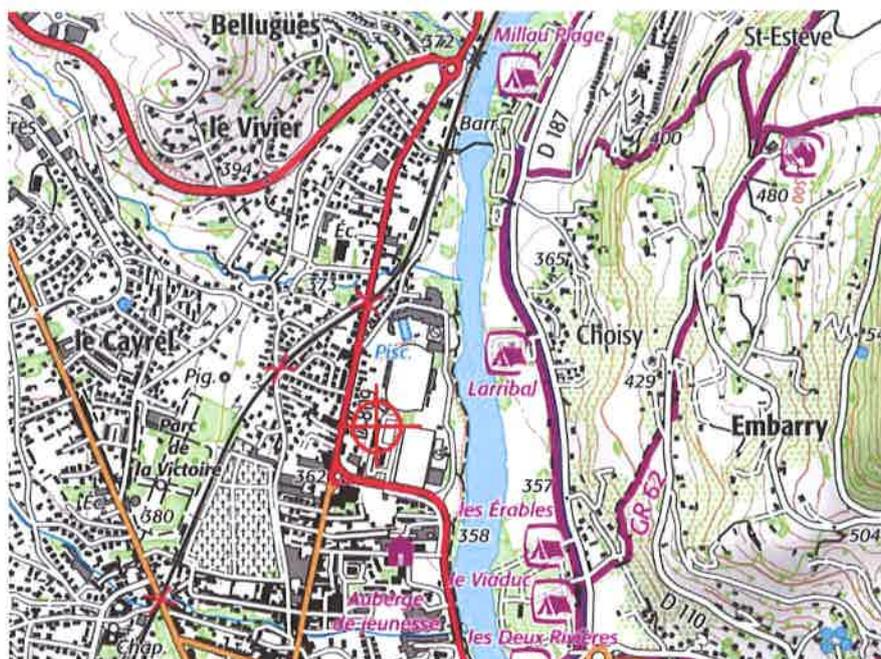
### Vue en plan projetée





**c. Plan de situation à l'échelle**

Plan de quartier



Vue Satellite



## 5. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée

### Nombre d'antennes total prévues : 3

*Si le même nom d'antenne apparaît consécutivement dans les deux tableaux, c'est que le type d'antenne est une antenne capable de porter les technologies 4G et 5G. Cela n'a pas d'incidence sur le calcul habituel de l'exposition du public aux ondes.*

#### a. Antennes à faisceau fixe

Génération de système mobile	Fréquences	Nom de l'antenne	Projeté Bouygues Telecom	Projeté SFR	Azimut <sup>4</sup>	HMA <sup>5</sup>	Tilt <sup>6</sup>	PIRE (somme des valeurs Bouygues / SFR) (dBW) <sup>7</sup>
3G	UMTS 900	S1A1	X	X	0°	21.30	3°	31.08
		S2A1			130°	21.30		
		S3A1			250°	21.30		
4G	LTE 700	S1A1	X	X	0°	21.30	3°	33.78
		S2A1			130°	21.30		
		S3A1			250°	21.30		
4G	LTE 800	S1A1	X	X	0°	21.30	3°	30.97
		S2A1			130°	21.30		
		S3A1			250°	21.30		
4G	LTE 1800	S1A1	X	X	0°	21.30	3°	38.24
		S2A1			130°	21.30		
		S3A1			250°	21.30		

<sup>4</sup> Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

<sup>5</sup> HMA: hauteur moyenne de l'antenne par rapport au sol

<sup>6</sup> Angle d'inclinaison prévisionnel de l'antenne par rapport à la verticale

<sup>7</sup> Puissance Isotrope Rayonnée maximum possible sur le site en dB Watt arrondi à la première décimale

4G	2600	S1A1	X	X	0°	21.30	3°	32.25
		S2A1			130°	21.30		
		S3A1			250°	21.30		
4G / 5G	LTE /NR 2100	S1A1	X	X	0°	21.30	3°	38.24
		S2A1			130°	21.30		
		S3A1			250°	21.30		

### a. Antennes à faisceau orientable (5G 3500 MHz)

Ce tableau est uniquement rempli si le site porte la technologie 5G sur la fréquence NR 3500, dans le cas contraire, il reste vide.

Génération de système mobile	Fréquences	Nom de l'antenne	Projeté Bouygues Telecom	Projeté SFR	Azimet <sup>8</sup>	HMA <sup>9</sup>	Tilt <sup>10</sup>	PIRE (somme des valeurs Bouygues / SFR) (dBW) <sup>11</sup>
----	----	-----	----	----	----	-----	-----	-----

<sup>8</sup> Azimet : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

<sup>9</sup> HMA: hauteur moyenne de l'antenne par rapport au sol

<sup>10</sup> Angle d'inclinaison prévisionnel de l'antenne par rapport à la verticale

<sup>11</sup> Puissance Isotrope Rayonnée maximum possible sur le site en dB Watt arrondi à la première décimale

**Tableau de correspondance des puissances isotropes rayonnées et puissance apparentes rayonnées en dB Watt**

PIRE (dBW)	PAR (dBW)		PIRE (dBW)	PAR (dBW)		PIRE (dBW)	PAR (dBW)
20	17,85		41	38,85		62	59,85
21	18,85		42	39,85		63	60,85
22	19,85		43	40,5		64	61,85
23	20,85		44	41,85		65	62,85
24	21,85		45	42,85		66	63,85
25	22,85		46	43,85		60	57,85
26	23,85		47	44,85		61	58,85
27	24,85		48	45,85		62	59,85
28	25,85		49	46,85		63	60,85
29	26,85		50	47,85		64	61,85
30	27,85		51	48,85		65	62,85
31	28,85		52	49,85		66	63,85
32	29,85		53	50,85		67	64,85
33	30,85		54	51,85		68	65,85
34	31,85		55	52,85		69	66,85
35	32,85		56	53,85		70	67,85
36	33,85		57	54,85		71	68,85
37	34,85		58	55,85		72	69,85
38	35,85		59	56,85		73	70,85
39	36,85		60	57,85		74	71,85
40	37,85		61	58,85		75	72,85

*Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, l'introduction de la technologie 5G fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence Nationale des Fréquences pour chacun des sites et opérateur concernés. Bouygues Telecom et SFR respectent les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.*

## 6. Informations

### a. Périmètre de sécurité

**Existence d'un périmètre de sécurité<sup>1</sup> accessible au public ?**

<sup>1</sup>zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Non accessible au public</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Balisé</b>

### b. Etablissements particuliers

**Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission ?**

<input type="checkbox"/>	<b>Oui</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Non</b>



## Estimation des antennes à faisceaux fixes

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux fixes de Bouygues Telecom et SFR présentées dans le présent document.

### SFR

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes de SFR présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m)*
-----	--------	---------	--------------------------------------	-----------------------------------

\*La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion  $< x$ .

### Bouygues Telecom

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux fixes de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m)*
-----	--------	---------	--------------------------------------	-----------------------------------

\*La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion  $< x$ .



## Estimation des antennes à faisceaux orientables

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux orientables de Bouygues Telecom et SFR présentées dans le présent document.

### SFR

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes de SFR présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m)*
-----	--------	---------	--------------------------------------	-----------------------------------

\*La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion  $< x$ .

## Bouygues Telecom

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux fixes de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m)*
-----	--------	---------	--------------------------------------	-----------------------------------

\*La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion  $< x$ .

La présentation distincte des expositions, introduite dans la révision 2.0 du 07/11/2019 des lignes directrices nationales sur la présentation des résultats de simulation, répond à un objectif de transparence.

La distinction, entre l'exposition des antennes à faisceaux fixes d'une part et orientables d'autre part, s'explique par la nature très différentes des expositions.

En effet :

- Les antennes traditionnelles à faisceaux fixes produisent une exposition uniforme dans l'axe de ces dernières et relativement constante dans le temps au gré du cumul des usages des clients connectés sur la station émettrice.
- Les antennes à faisceaux orientables produisent, pour leur part, une exposition localisée et d'autant plus réduite que le temps d'exposition est conditionné par :
  - La vitesse de communication
  - La présence ou non de terminaux 5G actifs dans la direction du ou des faisceaux dynamiques générés par les antennes.

L'appréciation de l'exposition ne saurait s'appuyer sur la somme arithmétique des expositions issues des prédictions de calcul présentées dans ce dossier.

La mesure de l'exposition in situ reste la seule approche pertinente pour apprécier la réalité de l'exposition globale des expositions radiofréquences (FM, Télévision, Téléphonie mobile etc..).

## Contact

**Catherine SAVY**

**Responsable des Relations Territoriales**

Service Relations Régionales et  
Patrimoine

[casavy@bouyguestelecom.fr](mailto:casavy@bouyguestelecom.fr)

**Bouygues Telecom**

**Parc de la Duranne**

**260 rue Louis de BROGLIE  
13799 - Aix en Provence**

## 8. Etat des connaissances

### Documents élaborés par l'Etat

- <http://www.radiofrequences.gouv.fr/spip.php?article101>
- Fiche antenne relais de téléphonie mobile
- Fiche les obligations des opérateurs de téléphonie mobile
- Fiche questions – réponses sur les antennes relais

### Documents élaborés par les agences de régulation

- Fréquences : [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)
- Retrouvez l'emplacement des antennes radioélectriques et consulter les mesures d'exposition aux ondes sur tout le territoire français :  
<https://www.cartoradio.fr/index.html#/>
- Santé : [www.anses.fr](http://www.anses.fr)
- Code des télécommunications : [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)

### Questions/Réponses sur la 5G

- <https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html>
- <https://www.fftelecoms.org/grand-public/faq-5g-et-sante/>